Département du Finistère

Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 20

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900229-20260701-DEL2645-DE

Convocation et affichage : le 25/06/2026	
Nombre de conseillers en exercice : 19	
Présents : **18**	Votants : **19**

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet à 18 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. Joseph LE MEROUR, M. Claude TANIOU, Mme Sylvie HILAIRET, M. Thierry BETRANCOURT, Mme Muriel LE MEROUR, M Laurent JULIEN, Mme Edith GUELLEC, M. Gilles LE ROY, Mme Sylvie SEVELLEC, Mme Johanne PASQUET, M. Xavier MENESGUEN, Mme Gaëlle PRIOL, M. Bertrand MARTIN, Mme Christiane LAGADIC, M. Dominique THOMAS, Mme Marine BROGLIN, Mme Michèle CALVEZ, M. Christian BLAIZE, Mme Céline DELSART.

Absents excusés : M. Gilles LE ROY donne pouvoir à M. Claude TANIOU.

Secrétaire de séance : Mme Edith GUELLEC

Délibération n° 26.45 | 4.1 personnel titulaire FPT
Modification du tableau des effectifs

M. Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

M. Le Maire expose que le recrutement de 2 adjoints techniques sera nécessaire compte tenu des départs à la retraite qui se profilent et des besoins de la collectivité. Suite à appel à candidature auprès du site Emploi Territorial et malgré la qualité des candidatures qui ont été réceptionnées, il a été décidé que 2 agents en poste sous contrat, remplissaient toutes les conditions des postes et pouvaient prétendre à intégrer les effectifs municipaux.

Dès lors, à compter du 1er juillet 2026, 2 des postes de contractuel ouverts au tableau des effectifs seront supprimés sans qu'il soit besoin d'une délibération supplémentaire.

➲ M. le Maire propose de modifier comme suit le tableau des effectifs :

- Personnel titulaire : 2 créations de poste d'adjoint technique à temps complet (TC) au 1er juillet 2026 (IB 367 – IM 366)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : d'acter la modification du tableau des effectifs des titulaires et des contractuels telle que figurée au tableau ci-dessous :

- Création de 2 postes à temps complet pour le personnel titulaire 2026

DATE	TC	POSTE
01-07-2026	2	Adjoint technique territorial

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900229-20260701-DEL2645-DE

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph LE MÉROUR

MAIRIE DE CAMARET-SUR-MER (Finistère)

Le Secrétaire de séance,
Edith GUELLEC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.